



**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités  
Canadian Association of Retired Teachers**

Le 7 juillet 2014

Chers dirigeants des associations membres de l'ACER-CART

Le 8 septembre 2014 verra le début d'un procès qui menace le système canadien des soins de santé publique. « Même si l'attaque a été lancée en Colombie-Britannique, déclare Rick Turner, enseignant retraité et coprésident de la Coalition pour la Santé de la Colombie-Britannique, elle vise les fondements mêmes des soins de santé universels et gratuits, prescrits par la Loi canadienne sur la santé et mis en place par chacune des provinces ».

Le Dr Brian Day, ex-président de l'Association médicale canadienne et actuel propriétaire-administrateur de deux cliniques médicales privées à Vancouver, défie la constitutionnalité de la loi de la Colombie-Britannique abolissant les soins médicaux privés. La question est de savoir si les patients ayant droit aux soins publics auraient le droit de payer comptant ou via un régime d'assurances privé pour des soins en clinique privée. Le Dr Day appelle le régime de soins canadien « l'esclavage médical des patients » et déclare qu'il ne sait pas comment le gouvernement pourra défendre son Régime de santé.

L'ACER-CART croit, comme la majorité des citoyens du Canada, que les Canadiens ont droit aux soins médicaux dont ils ont besoin indépendamment de leurs moyens financiers. L'ACER-CART croit fermement que ce droit est inscrit dans la structure même de notre système de soins de santé publique, un et universel.

Dans une synthèse de preuves internationales publiée en 2010 dans le British Medical Bulletin, S.A. Keindler, affirme que le personnel médical étant débauché du système public, le double système de soins médicaux mène à de plus longues périodes d'attente et à une qualité de services inférieure. Et la Coalition pour la Santé de Colombie-Britannique affirme que : « En effet, il n'y a aucune preuve qu'un système de soins médicaux privé et à but lucratif n'est meilleur, nulle part dans le monde. »

Les Médecins canadiens pour un système de soins public ainsi que la Coalition pour la Santé de Colombie-Britannique sont des intervenants dans ce procès contre le gouvernement de Colombie-Britannique et en tant que tel, ils ont collaboré pour rassembler des preuves qui permettront de défendre avec force le Régime public de soins de santé. Ils ont lancé un appel à l'aide financière qui leur permettra de soumettre de solides preuves basées sur les recherches de témoins experts et qui renforceront la défense. Ces preuves incluent le témoignage de la Professeure Marie-Claude Prémont

qui démontrera que les restrictions appliquées aux soins publics, suite à l'affaire Chaoulli au Québec, compromettaient l'accès des patients aux soins médicaux; et le Dr David Himmelstein, professeur invité de l'École de Médecine de Harvard, présentera des preuves basées sur l'expérience du système américain des soins de santé publique qui démontreront que les soins de santé payants auraient de lourdes conséquences financières pour les Canadiens. En effet, les compagnies d'assurances américaines sauteraient sur l'occasion d'investir dans un secteur médical au Canada devenu plus privé.

Dans ce cas, l'appui offert aux intervenants sera crucial, car c'est un fait que les preuves et faits soumis à ce procès en Colombie-Britannique feront jurisprudence sur laquelle la Cour Suprême du Canada énoncera ses décisions futures.

Une motion présentée à l'AGA de juin dernier a chargé notre organisation de faire appel auprès des associations membres à se joindre à l'ACER-CART en envoyant une subvention de 500.00 \$ pour appuyer la cause. C'est dans cet esprit que nous vous encourageons, comme organisation et comme individus, à appuyer la défense de la cause des Médecins canadiens pour le Régime de Santé publique ainsi que la Coalition de Colombie-Britannique pour la Santé, dans les limites de vos moyens.

On pourra trouver beaucoup d'informations en ligne au sujet du procès du Dr Brian Day. Veuillez aussi trouver ci-bas les adresses pour faire un don et celle postale de la Coalition de Colombie-Britannique pour la Santé

<http://www.bchealthcoalition.ca/donate-legal-defense>

**BC Health Coalition**  
**302-3102 Main Street**  
**Vancouver, BC V5T 3G7**  
**Canada**

Le procès devrait commencer début septembre à Vancouver et devrait durer environ huit semaines. On s'attend à une démonstration d'appui massif de la part des citoyens concerné ainsi que des membres de BCRTA, ce 8 septembre et les jours suivants. Ils seront tous là pour alerter les Canadiens des dangers qui menacent notre Régime de santé publique.

Je vous remercie à l'avance pour votre appui à un système que nous, canadiens, considérons comme l'expression de notre compassion et de notre solidarité.

Je vous prie d'accepté mes salutations distingués,



JoAnn Lauber Présidente  
ACER-CART